

SANTÉ

Malades chroniques : ne pas les exclure de la solidarité

5 % des affiliés à l'assurance-maladie concentrent 53 % des dépenses. La pression budgétaire sur l'Inami va encore les fragiliser.

● **Alain WOLWERTZ**

Les malades chroniques, les patients souffrant de pathologies lourdes et donc souvent coûteuses en matière de soins sont-ils en danger ? Solidaris le craint. Déjà fin octobre, alors que l'Inami, poussé par les mesures gouvernementales, était contraint de réduire la voilure de son budget, la mutualité socialiste avait voté contre. Le secrétaire général de Solidaris, Jean-Pascal Labille, parlait alors de « rupture totale » alors qu'au contraire des investissements sont nécessaires dans divers secteurs de soins.

Aujourd'hui, c'est son collègue Michel Jadot qui monte au créneau. Le président de Solidaris exhibe des chiffres qui, dit-il, lui

font craindre le pire pour ces malades chroniques.

L'Agence Intermutualiste d'Analyse de données (AIM) vient en effet de publier une étude éloquent : 53 % des dépenses en soins de santé concernent 5 % des affiliés seulement. « On savait qu'une minorité de ma-

lades concentrent la majorité des dépenses, dit Michel Jadot. Mais c'est la première fois qu'on a des chiffres aussi précis. »

On parle ici essentiellement de personnes souffrant de maladies chroniques lourdes pour qui les dépenses dépassent parfois 90 000 € par an. C'est 37 fois plus que la moyenne des Belges !

Assurance privée ? Impayable

Les cas les plus lourds, donc. Mais déjà la moyenne des dépenses de ces malades chroniques est 10 fois supérieure à celle d'un patient normal. Soit un peu moins de 25 000 € par an, dont 1 400 € restent à leur charge chaque année. Et même un peu plus de 2000 € si on y ajoute les suppléments d'honoraires. Et on ne parle même pas des médicaments...

Même si la solidarité du système d'assurance-maladie public joue à plein pour cette catégorie de malades, cela reste donc un coût personnel très important. Et qui pourrait vite devenir insupportable si la pression budgétaire subie par l'Inami n'est pas infléchie, estime le président de Solidaris.

« Avec 23,8 milliards, le budget 2015 est 350 millions en dessous de ce que l'Inami lui-même estimait être incompressible, dit-il. Avec les mesures décidées, ce sont les malades chroniques qui sont les plus exposés. »

Il y a d'abord le ticket modérateur (ce que paie le patient, dé-

duction faite du remboursement Inami) qui augmentera pour certaines prestations. Mais, surtout, c'est l'annulation de la mesure qui devait rendre obligatoire en 2015 le tiers payant social qui fera mal à ces malades chroniques, estime Michel Jadot. Même si certains médecins le pratiquent de facto en ne faisant payer que la part non-Inami, ce n'est pas la règle.

Avec ces chiffres de l'AIM qui objectivent la fragilité financière des malades chroniques,

Solidaris espère bien y sensibiliser le corps médical lors de la prochaine négociation médico-mutualiste.

Quant à convaincre le gouvernement fédéral d'investir dans l'assurance-maladie pour faciliter l'accessibilité aux soins, en particulier pour les malades chroniques, ce n'est pas gagné...

« Le gouvernement emprunte, hélas, la voie inverse en poussant les gens vers l'assurance privée, dit Michel Jadot. Mais ce sera évidemment impayable pour les malades chroniques ! Avec comme danger une sous-consommation en soins de santé. On est ici face à un réel problème de santé publique. » ■